

Déclaration liminaire Comité Technique Local du 16/06/2021

Monsieur le Président,

L'ordre du jour du présent CTL, que nous décidons en intersyndicale de boycotter, est l'occasion de réaffirmer à la fois notre totale opposition à votre projet de Nouveau Réseau de Proximité (NRP), et de dénoncer à nouveau la piètre qualité du dialogue social que vous persévérez à maintenir dans cette direction.

S'agissant de notre opposition à votre projet de NRP, qui rejoint l'opposition de nos organisations nationales aux réformes portées par la DGFIP, nous demeurons convaincus, malgré vos contre-arguments, que c'est bien un démantèlement, et non une modernisation, de notre réseau que vous opérez. Cette casse assumée, avec ce jour la fermeture des trésoreries de Callac et Tréguier, vise à rien de moins qu'accompagner – voire à anticiper - la baisse des effectifs et des moyens alloués à notre administration. Elle se fait clairement au détriment des usagers et des agent.es. Si la DGFIP a décidé de se passer de l'opinion des collègues bien qu'elle se dise à l'écoute, vous avez pu constater, M. le Directeur, que ce sont également les élu.es locaux qui se sentent méprisés.es. Dernièrement, les mobilisations d'édiles, de sénateur et sénatrice, défendant l'existence du CFP de Paimpol et des trésoreries de Lanvallon et Rostrenen sont la démonstration que votre projet est loin d'être accepté et compris. Ces élu.es n'ont du reste cessé de rappeler l'importance que représente la proximité de nos services de plein exercice et ce au service de la population, de leurs propres services municipaux, mais également pour le bénéfice des entreprises sans parler de l'aménagement du territoire en opposition avec sa désertification administrative. Leur incompréhension porte également sur une mesure phare que vous promouvez auprès de chaque élu : la création des centres de gestion comptable et leur corollaire, le conseiller aux décideurs locaux. Elle porte également sur la création des structures France Service dont ils savent que le fonctionnement et le financement va leur incomber. L'État se désengageant, les collectivités sont contraintes d'assumer.

S'agissant du niveau du dialogue social dans cette direction, vous vous défendez bien sûr arguant que vous le maintenez au travers des instances mais également dans un cadre informel. Permettez-nous de ne pas être de cet avis et notamment à l'appui de ce CTL qui est pour le moins "cadenassé".

Ainsi, la fusion des SPF inscrite à l'ordre du jour l'est surtout pour la forme. Cela fait des mois que nous vous interpellons au sujet de cette restructuration notamment au sujet du versement ou non de la prime de restructuration et du protocole de travail à distance dans le cadre de la mise en place d'antennes non provisoires. C'est donc principalement à notre initiative que des points essentiels ont été précisés alors même que votre projet était arrêté de longue date. De même, nous avons dû insister afin que les collègues soient pleinement informés de ce dernier avant l'échéance des campagnes de mutation et ce pour qu'ils puissent faire des choix éclairés. Mais ce n'est finalement que ce jour que vous daignez nous le présenter...

Par ailleurs, et puisque la méthode veut que désormais le CHSCT soit écarté, nous tenons à souligner que votre choix d'organiser les travaux à l'appui d'antennes aura inmanquablement des conséquences sur les conditions de travail des agent.es. Il existe dans les antennes une crainte certaine d'industrialisation des travaux et de la baisse d'intérêt de ces derniers. Sur Saint-Brieuc, les collègues s'inquiètent de l'augmentation de la charge induite par le fait que tous les travaux techniques, car demeurant sous format papier, se concentre dans leur service, de même que l'intégralité de la comptabilité. Dans le même temps, il s'avère que des sachant.es sont sur le départ, ce qui induira la formation de nouveaux collègues dans une matière qui demeure à la fois complexe et sensible. Leur inquiétude porte également sur l'issue du mouvement local qui dira si tous les postes seront ou non pourvus.

Autre point en lien avec l'ordre du jour et qui là questionne les collègues éventuellement intéressés par les postes de CDL : quand avez-vous songé à ouvrir un appel à candidature ? Contrairement à de nombreuses directions, celle des Côtes d'Armor se démarque en ayant désigné, sans autre publicité, deux nouveaux conseillers. Notre remarque ne vise en rien les collègues, mais nous demeurons songeurs quant à cette méthode discrétionnaire.

Enfin, au nombre des documents préparatoires fournis, nous notons des bouts de plans des CFP de Guingamp et Lannion. Nous regrettons à ce titre ne toujours pas avoir de véritable visibilité sur l'implantation prochaine de services démétropolisés. Cette remarque se veut générale et surtout tenir compte des préconisations faites dans les guides et autres notes relatives à l'accompagnement du changement, guides et notes qui insistent particulièrement sur la nécessité pour une direction de communiquer et d'établir un dialogue social constant de qualité !

En conclusion l'intersyndicale des Côtes d'Armor réitère son opposition au NRP, revendique le maintien de tous les emplois et structures pérennes à la DGFIP.